

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 JUILLET 2021**

**DELIBERATION N°2021.00302**

**PAEN DE LA BORDURE GIER DU PILAT - APPROBATION DU NOUVEAU PROGRAMME D' ACTIONS 2021-2026**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 02 juillet 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 56

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 62

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 21 juillet 2021**

**VIA DOTELEC - iXBus**

02 06 042 24420770-20210708-02021003020

DATE D'AFFICHAGE : 21 juillet 2021

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY,  
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. David FARA,  
M. Denis LAURENT, M. Gilles PERACHE

**Secrétaire de Séance :**

Mme Nora BERROUKECHE

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 JUILLET 2021**

### **PAEN DE LA BORDURE GIER DU PILAT - APPROBATION DU NOUVEAU PROGRAMME D' ACTIONS 2021-2026**

L'outil PAEN (périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) a été instauré par la loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005. C'est un périmètre de protection renforcée qui s'applique uniquement aux zones A et N des PLU en vigueur, confortant leur vocation au-delà des révisions et modifications de PLU(i) à venir. En effet, seul un décret interministériel permet une modification à la baisse du périmètre.

Le PAEN est créé par le Conseil départemental, en accord avec la ou les communes ou EPCI compétents en matière de planification, et après avis de la Chambre départementale d'Agriculture et de l'établissement public chargé du SCoT.

Au-delà du périmètre de protection, le PAEN doit proposer et mettre en œuvre un programme d'actions qui répond aux enjeux agricoles et/ou naturels identifiés lors la phase de diagnostic territorial. Tout comme le périmètre de protection, le programme d'actions n'a pas de limite de durée.

Sur la bordure Gier du Pilat, le PAEN a été approuvé par le Département de la Loire en 2011. Il couvre 3102 hectares sur 5 communes : Rive-de-Gier, Farnay, Chateauneuf, Saint-Chamond et Saint-Paul-en-Jarez.

Après un premier programme d'actions de 2011 à 2015, puis un second de 2016 à 2020, une évaluation menée par la Chambre d'Agriculture de la Loire, animatrice du PAEN Gier, a permis de réévaluer les objectifs et actions prioritaires à mener.

Ainsi, le nouveau programme d'actions 2021-2026 prévoit plusieurs axes stratégiques et actions structurantes :

1. **améliorer la situation foncière des exploitations** : restructuration, sécurisation et remobilisation du foncier des exploitations ;
2. **accompagner les exploitations vers une agriculture viable, vivable et durable** : gestion et accès à la ressource en eau pour l'abreuvement, amélioration des déplacements agricoles, réduction des nuisances d'épandages des effluents, amélioration des performances environnementales des exploitations ;
3. **développer et améliorer les liens entre agriculteurs et habitants** : faire connaître le métier d'agriculteur, aménager l'espace pour faciliter la cohabitation entre les usagers ;
4. **mobiliser les acteurs et favoriser les synergies avec les autres politiques publiques** : animation du programme d'actions, communication régulière sur le PAEN et les actions conduites.

Ce programme d'actions est, pour l'essentiel, dans la continuité des programmes précédents. Il sert la politique agricole de la Métropole sur les axes suivants :

- protection et valorisation du foncier agricole ;
- transition agroécologique.

Les actions sont principalement portées par des structures professionnelles agricoles (Chambre d'Agriculture, Comité de développement agricole, agriculteurs ...) ou le PNR Pilat.

Le financement est assuré par :

- le Département pour l'animation ;
- la Région, l'Europe (FEADER), les communes et parfois Saint-Etienne Métropole pour les actions.

Le soutien de Saint-Etienne Métropole se fait au cas par cas, selon les actions et leur pertinence pour la politique agricole du territoire. Ce soutien se fait à budget constant, et ce programme d'actions ne fait appel à aucune demande de financement particulière.

Enfin, il est important de souligner que Saint-Etienne Métropole participe à la gouvernance politique et technique de ce projet structurant pour la vallée du Gier depuis sa création.

---

**Afin de répondre à la sollicitation du Conseil Départemental de la Loire, le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le nouveau programme d'actions du PAEN de la bordure Gier du Pilat, pour la période 2021-2026.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU